



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

\*\*\*\*\*

Convocation adressée aux délégués le :

09 octobre 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 30
- Votants : 40

Délibération

mise en ligne le :

31 octobre 2025

Délibération certifiée exécutoire le :

31 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le neuf octobre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kévin DEGREAU, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Philippe BOULERT, M. Dominique DELECOURT, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Philippe DALLE, M. Christophe DRUELLES, M. Marcel PART,

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Alain QUEVA, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Philippe DRUMEZ à Monsieur Jean-Marie DOUVRY, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Monsieur Jérôme DEMULIER à Madame Pascale JOURDAIN, Monsieur Nicolas FRANCKE à Madame Sandra BABLIN, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Bernard JASPART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur André KUCHCINSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2023, le comité syndical avait autorisé le Président à signer la vente d'une parcelle d'une superficie de 23 500 m<sup>2</sup> au profit du promoteur Aïnowa afin d'y réaliser un programme immobilier de bureaux composé de 11 plots de bureaux de 500 à 800 m<sup>2</sup>. Aux termes de cette délibération, il était prévu que les effets de la délibération autorisant la vente courraient seulement jusqu'au 30 juin 2024.

Une promesse de vente a été signée en 2023 et le permis de construire a été obtenu en mars 2024. La durée de validité de la promesse de vente pour la phase 1 a été prolongée une première fois jusqu'au 31 décembre 2025.

La durée de validité de la promesse de vente pour la phase 2 a été prolongée une première fois jusqu'au 30 juin 2026.

Les promesses de vente des parcelles (Phase 1 et 2) étaient conditionnées à la commercialisation en l'état futur d'achèvement des immeubles de bureaux.

Compte-tenu de la conjoncture actuelle et notamment du report des décisions des prospects, Aïnowa demande de prolonger la durée des promesses de vente jusqu'à la fin de validité du permis de construire, à savoir jusqu'au 31 mars 2027.

Vu l'avis favorable du Bureau émis lors de sa réunion du 18 septembre 2025,

4 –

AÏNOWA : PROJET  
IMMOBILIER DE  
BUREAU -  
PROLONGATION DE  
LA PROMESSE DE  
VENTE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un avenant à chacune des promesses de vente signées entre le SIZIAF et Aïnowa pour la parcelle de 23 500 m<sup>2</sup> cadastrée AD 676 pour prolonger leur durée jusqu'au 31 mars 2027.
- **Autorise** le Président à signer les ventes, en suite de ces avenants, et préciser que la validité de la délibération court jusqu'au 31 mars 2027.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

  
Le Président  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS·FLANDRES  
André KUCHCINSKI

